

DEPARTEMENT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, le premier septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 11 Convocation du 28 août 2023

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3ème Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4ème Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; M. MAUDUIT Cédric ; Mme PETIT Séverine.

Absents non représentés : Mme DEON Marianne (non-excusee) ; M. PHILIPPONNAT Charles (non-excusee) ; M. GUILLEPAIN James (non-excusee) ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa (excusee).

Secrétaire de séance : Mme DIDON Mylène.

DELIBERATION 2023-40 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2023

- Vu le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023 ;
- Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal de ce procès-verbal ;
- Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire de ce procès-verbal à l'assemblée ;

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du 12 juillet 2023.

Les délibérations prises par le conseil municipal du 12 juillet 2023 :

2023-28 : Désignation d'un secrétaire de séance

2023-29 : Approbation des procès-verbaux des conseils précédents

2023-30 : Lancement de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

2023-31 : Décision modificative n°2

2023-32 : Travaux supplémentaires rue des Gouttes d'Or et rue Pasteur

2023-33 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

2023-34 : Location de la salle Henri Lagauche par le BNI Effervescence Epernay

2023-35 : Trottinette électrique pour le personnel communal

2023-36 : Achat de matériel et d'un logiciel pour la verbalisation électronique

2023-37 : Rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes

2023-38 : Ajout d'un tarif demi-journée pour les locations en semaine de la salle Henri Lagauche

Remarques : néant. Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver les procès-verbaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal. Le procès-verbal approuvé est signé par Monsieur le Maire et le secrétaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN